

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
D'ÉLECTRIFICATION  
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

## Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du vendredi 12 juillet 2021

Date de convocation : 23 juin 2021	Nombre de membres { présents : 16 absents : 5
Nombre de membres en exercice : 21	
Date d'affichage : 17 juillet 2021	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 16  
Voix CONTRE : 0  
Abstentions : 0      – Décision n° B2021-21

### OBJET : Fournitures d'éclairage public dans des opérations non réalisées

L'an DEUX MIL VINGT-ET-UN, le DOUZE du mois de JUILLET, lundi à 9 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège d'EAU 17, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 23 juin 2021.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE et Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Sylvain LESPINASSE, Mme Marcelle LYONNET, MM. Daniel PATTEDOIE, Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Pierre GEOFFROY, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. Christophe BERTAUD, Mme Mariette ADOLPHE, MM. Julien DURESSAY, Franck PETITFILS et Bernard LEPIE.

ÉTAIENT ABSENTS : NN.



M. le Président explique que 11 opérations d'éclairage public initiées entre 2006 et 2014 ne peuvent être clôturées par le SDEER, du fait que les approvisionnements ont été effectués mais que les travaux n'ont pu être exécutés. Ces opérations sont très minoritaires : plus de 10 000 chantiers d'éclairage public ont été lancés par le SDEER au cours de cette période.

Les opérations sont les suivantes :

N° dossier	Commune	Intitulé	Date approv.	Montant fournitures (€ HT)
EP115-1010	Colombiers	Mise en place de l'éclairage dans le lotissement Communal "Bourg" (8 candélabres)	01/06/2012	8 153,36
EP161-1157	La Flotte	Mise en place d'un régulateur-réducteur de tension au poste "la Plage" (C17)	03/08/2012	12 217,62
EP161-1158	La Flotte	Mise en place de régulateur de tension au poste "l'Ardilliers" (C21)	03/08/2012	6 043,21
EP161-1159	La Flotte	Mise en place d'un régulateur-réducteur de tension poste "Usine Électrique" (C12)	03/08/2012	5 731,25
EP185-1023	Le Gua	Eclairage giratoire "Route de Royan" (4 candélabres)	01/01/2012	9 683,00
EP295-1017	Réaux-sur-Trèfle	Eclairage lotissement communal "les lloles" (5 candélabres)	24/04/2013	4 375,75
EP346-1043	Saint-Hippolyte	Mise en place de l'éclairage rue Louis Pacaud (9 candélabres)	06/08/2014	13 269,15
EP354-1034	Saint-Léger	Mise en place de l'éclairage public lotissement communal "les Rives de la Seugne" (8 candélabres)	10/09/2013	11 844,15
EP354-1035	Saint-Léger	Complément d'éclairage au lotissement "les Rives de la Seugne" (1 candélabre)	27/09/2013	2 100,59
EP484-1034	Port-des-Barques	Mise en place de l'éclairage à la "ZA Grande Echelle" (8 candélabres)	06/12/2010	6 128,54
EP484-1035	Port-des-Barques	Mise en place de l'éclairage à la "ZA Grande Echelle" (7 candélabres)	14/04/2006	7 793,12
<b>Total :</b>				87 339,74

Pour huit d'entre elles, il s'agit d'éclairage de lotissements publics non terminés. Jusqu'en 2014, le SDEER donnait un ordre de service unique pour la préparation du réseau et pour les luminaires et le tirage des câbles d'alimentation. Il est apparu alors que, de manière courante, la pose des luminaires intervenait que plusieurs années plus tard. Depuis lors, pour permettre la clôture administrative des dossiers ouverts, les opérations ont été scindées en (1°) la préparation du réseau (fourreau et câblé de terre) et (2°) la pose des luminaires et des câblages.

Pour les trois autres, il s'agit d'appareils de régulation de la tension pour lesquels des études d'implantation se sont avérées erronées.

M. le Président propose au Bureau de se prononcer sur la conduite à tenir pour la gestion de ces fournitures.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

1 - Constate que les causes d'inachèvement des travaux sont multifactorielles, pour chacune des onze opérations qui lui ont été présentées ;

2 - Décide que le SDEER prendra à sa charge la dépense des fournitures concernées pour les dossiers dont la complète réalisation ne pourrait être envisagée à court terme ;

3 - Demande à M. le Président d'étudier toute possibilité de emploi des fournitures concernées dans des opérations d'éclairage public conduites par le SDEER – en particulier pour ce qui concerne les mâts ;

4 - Donne mandat à M. le Président ou à M. le Vice-président ordonnateur pour annuler les titres de recette émis, le cas échéant, pour les opérations concernées dont la complète réalisation ne pourrait être envisagée à court terme.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.*

*Pour copie certifiée conforme,  
Le 2<sup>ème</sup> Vice-président,  
Jean-Luc FOURRÉ*